

Contrat Managed Azure

ANNEXE 2 : Conditions spécifiques au contrat

TABLE DES MATIERES

1	Durée du contrat.....	2
2	Mode de facturation.....	2
3	Résolution du contrat.....	2
4	Réversibilité.....	2
5	Indexation.....	2
6	Cessibilité.....	3
7	Responsabilité de COMPUTERLAND.....	3
8	Responsabilité du client.....	4
9	Confidentialité.....	4
10	Traitement des données à caractère personnel.....	4
11	Conservation des données d'identification et de trafic.....	5
12	Retrait des contenus litigieux.....	5
13	Usage ou contenu non autorisé.....	5
13.1	Contenu à la légalité discutable, diffamatoire, blasphèmes ou haineux.....	6
13.2	Partage de fichier Peer-to-Peer.....	6
13.3	Contenu religieux.....	6
13.4	Logiciels.....	6
13.5	Demande de fonds.....	6
13.6	Référence à la violence.....	6

1 Durée du contrat

§1 Le contrat est établi pour une durée ferme minimale de **trois mois**.

§2 A défaut de préavis notifié par une des parties par lettre recommandée au moins **dix jours** avant l'échéance de la période en cours, le contrat est tacitement reconduit pour des périodes successives de trois mois.

§3 La résiliation anticipée du contrat ne délivre pas le client de son obligation d'honorer les factures couvrant l'échéance en cours.

2 Mode de facturation

§1 La facturation du présent contrat se fait sur **base mensuelle**. La facture est émise la première semaine du mois et porte sur les quantités du mois précédent.

§2 Une révision des quantités devra être effectuée dès qu'une demande de modification du contour des services aura été initiée par le client.

§3 Chaque mois, un relevé des quantités peut conduire à une régularisation financière s'il y a diminution ou dépassement du volume initialement prévu ; ceci sans accord préalable du client.

3 Résolution du contrat

§1 Chacune des parties aura le droit de terminer le contrat sans préavis ni indemnité au cas où l'autre partie ne respecte pas ses obligations et ne remédie pas à sa carence dans les huit jours à partir de la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée par la partie non - fautive.

4 Réversibilité

§1 En cas de rupture du contrat, COMPUTERLAND s'engage à remettre au client l'ensemble des informations utiles à la reprise de son informatique hébergée dans le Cloud public de Microsoft [Azure].

§2 La responsabilité de COMPUTERLAND n'est pas engagée quant à la remise en production du système informatique dans un autre environnement.

§3 Toutes les prestations nécessaires dans ce cadre sont à charge du client, selon les tarifs en vigueur au moment de la demande.

5 Indexation

§1 A la fin de chaque période annuelle, une indexation automatique est prévue, avec la formule légale, de tous les montants du contrat.

§2 Le loyer est indexé, à chaque renouvellement annuel, sur base de l'indice Agoria et en prenant en considération l'indice pivot correspond au coût salarial de référence à la date de démarrage du Contrat [Critères : entreprise de plus de 10 travailleurs, moyenne nationale, contrats récents].

6 Cessibilité

§1 COMPUTERLAND peut céder en tout ou en partie le bénéfice du présent contrat à tout tiers de son choix. Le client pourra cependant demander la résiliation du contrat dans un délai d'un mois suivant la notification de la cession totale du contrat.

7 Responsabilité de COMPUTERLAND

En complément des conditions spécifiques stipulées par service, les responsabilités suivantes sont d'application :

§1 En cas d'indisponibilité des services Microsoft Azure sélectionnés, la responsabilité de COMPUTERLAND n'est pas engagée.

§2 Le niveau de service ne s'applique pas à la disponibilité de la connectique depuis le client vers Microsoft Azure. Cette dernière est soumise au niveau de service décrit dans la documentation appropriée du fournisseur télécom concerné.

§3 COMPUTERLAND n'est pas responsable de préjudices indirects, tels que financiers ou commerciaux, manque à gagner, augmentation de frais généraux, perte d'information, perturbation de planning, perte de profit, de clientèle ou d'économie escomptée, ni des réclamations formulées par un tiers contre le client lorsque les procédures de contrôles internes de l'entreprise du client sont défailtantes dans le cadre de l'exploitation de l'infrastructure IT par le client.

§4 Toute responsabilité de COMPUTERLAND vis-à-vis du Client ou de tiers pour perte de données, bénéfice ou de chiffre d'affaires, pour des dommages indirects, consécutifs ou accessoires, quelle qu'en soit la cause, est exclue, peu importe si COMPUTERLAND avait été informé de la possibilité de tels dommages ou pertes. En cas de perte ou de détérioration des données du Client, la pleine responsabilité de COMPUTERLAND est dans tous les cas limitée au maximum au montant payé par le client durant l'année précédant l'évènement générateur du dommage.

§5 Pour un dommage direct causé par COMPUTERLAND, si une réparation en nature n'est pas possible, la pleine responsabilité de COMPUTERLAND vis-à-vis du Client se limite au maximum au montant payé par le Client pendant l'année précédant l'évènement générateur du dommage. Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires qui peuvent raisonnablement être attendues pour limiter son dommage.

§6 Tous les droits de propriété intellectuelle suite à l'exécution de ce Contrat de Services, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle sur le matériel correspondant, tels que des représentations, logos, dessins, textes, de la documentation, du savoir-faire, et toutes les

adaptations et éventuelles modifications de ceux-ci, appartiennent exclusivement à COMPUTERLAND, respectivement à ses fournisseurs. En dehors du droit d'utilisation conformément au Contrat, aucun droit sur celui-ci n'est accordé au Client ou aux utilisateurs.

8 Responsabilité du client

En complément des conditions spécifiques stipulées par service, les responsabilités suivantes sont d'application :

§1 Le client a l'obligation de mettre en œuvre les recommandations du responsable projet et/ou Cloud COMPUTERLAND pour optimiser le fonctionnement et l'exploitation de l'infrastructure IT et de la connectique.

§2 Le client est seul responsable de la confidentialité des paramètres d'accès aux services. Par conséquent, le client est seul responsable de tout acte commis par le biais de son accès, à moins qu'il démontre que le code d'accès a pu être détourné en raison d'une faute lourde de COMPUTERLAND.

9 Confidentialité

§1 En aucune manière COMPUTERLAND n'exerce de contrôle, consulte, n'extrait ou ne procède à une sélection sur les contenus transitant par l'accès Internet ou hébergés dans le Cloud public Microsoft Azure. COMPUTERLAND ne peut donc être tenu responsable d'une quelconque atteinte portée aux droits d'un tiers du fait d'un contenu véhiculé et/ou hébergé pour le compte du client. COMPUTERLAND se réserve toutefois la possibilité d'exercer un tel contrôle voire une suspension en tout ou en partie du service s'il a connaissance d'indices d'utilisation des services enfreignant les dispositions du présent contrat, la loi ou les droits de tiers.

§2 COMPUTERLAND s'engage à conserver de manière sécurisée les mots de passe permettant l'accès aux systèmes informatiques et en limiter l'accès aux principaux intervenants officiellement autorisés en s'assurant de leur discrétion.

10 Traitement des données à caractère personnel

L'Addendum GDPR complète les Conditions Générales de COMPUTERLAND et fait partie intégrante de tout Contrat de Service ou Contrat d'Implémentation de solution conclu avec un Client de COMPUTERLAND.

L'Addendum décrit les engagements de COMPUTERLAND dans le cadre du Règlement général sur la protection des données ou RGPD.

L'Addendum intègre également un engagement de confidentialité plus général conforme à l'attente de tous les clients de COMPUTERLAND.

L'Addendum GDPR est consultable en ligne à cette adresse : <http://www.computerland.be/conditions>.

11 Conservation des données d'identification et de trafic

§1 Conformément à l'article XII.20 §2 du Code de droit économique, COMPUTERLAND est tenu « d'informer sans délai les autorités judiciaires ou administratives compétentes des activités illicites alléguées qu'exerceraient les destinataires de [ses] services, ou des informations illicites alléguées que ces derniers fourniraient ».

§2 Par conséquent, COMPUTERLAND conserve et se réserve la possibilité de transmettre toute donnée permettant d'identifier le client [ou une machine intervenant dans une transmission particulière d'information] à toute autorité judiciaire ou administrative qui en ferait la demande.

12 Retrait des contenus litigieux

§1 Conformément à l'article XII.19 du Code de droit économique, lorsqu'il a connaissance du caractère illicite de contenus hébergés pour le compte du client, COMPUTERLAND a l'obligation de rendre impossible l'accès à ces contenus et d'en informer l'autorité publique compétente.

§2 COMPUTERLAND pourra donc, à la demande de tiers ou sur injonction d'une autorité judiciaire ou policière, rendre impossible l'accès à tout ou partie des données et/ou informations hébergées pour le compte du client, lorsque COMPUTERLAND est informé du caractère illicite de ces données et/ou informations. COMPUTERLAND pourra agir d'initiative s'il découvre des contenus manifestement illicites, lors d'opérations de maintenance, par exemple, mais devra au préalable informer le client des contenus découverts et l'inviter à les retirer des infrastructures mises à disposition par COMPUTERLAND via le Cloud public Microsoft Azure. A défaut de réaction sous huitaine, COMPUTERLAND pourra effacer les contenus concernés.

§3 Dans ces hypothèses, le client n'aura droit à aucune indemnisation de la part de COMPUTERLAND. S'il s'avérait que les données et/ou informations rendues inaccessibles sont licites, c'est auprès du tiers plaignant que le client devra rechercher une indemnisation de son préjudice éventuel. COMPUTERLAND ne pourra donc assumer aucune responsabilité pour avoir obéi aux injonctions d'un tiers ou d'une autorité judiciaire ou policière s'appuyant sur le caractère apparemment illicite des informations et/ou données litigieuses.

13 Usage ou contenu non autorisé

§1 COMPUTERLAND se réserve le droit de restreindre la bande passante ou suspendre le service en cas d'usage inapproprié, sous réserve d'un avertissement préalable, par écrit et avec un délai suffisant pour permettre au client de prendre les dispositions utiles.

Usage ou contenu non autorisé :

13.1 Contenu à la légalité discutable, diffamatoire, blasphèmes ou haineux

§1 Le contenu promouvant ou favorisant des activités illégales n'est pas autorisé ; il en va de même des sites ayant des contenus diffamatoires, blasphématoires ou haineux.

13.2 Partage de fichier Peer-to-Peer

§1 Les sites ayant du contenu favorisant des produits ou des offres promouvant le partage de contenus protégés par les droits d'auteurs, ou dont le but principal est de fournir des logiciels ou des plateformes qui permettent le partage de fichiers de contenus protégés par les droits d'auteurs, ne sont pas autorisés.

13.3 Contenu religieux

§1 Les sites qui font la promotion de contenu religieux extrême ou de toute organisation connue ayant des activités terroristes, criminelles ou haineuses ainsi que les sites qui utilisent des textes ou rituels religieux afin de ridiculiser ou choquer ne sont pas autorisés.

13.4 Logiciels

§1 Les sites faisant la promotion de logiciels qui effectuent des opérations auxquelles l'utilisateur n'a pas consenti expressément [par exemple, les programmes de numérotation automatique] sont interdits.

13.5 Demande de fonds

§1 Les sites sollicitant une contribution pécuniaire de la part des utilisateurs ou exerçant une activité de financement, ne sont pas autorisés, à moins qu'elles ne soient l'œuvre d'une action caritative déclarée ou d'une organisation reconnue.

13.6 Référence à la violence

§1 Les sites promouvant, faisant l'apologie ou défendant le viol, la torture, le cannibalisme, la souffrance ou la mort, ou qui affichent des images graphiques et/ou violentes, ne sont pas autorisées.